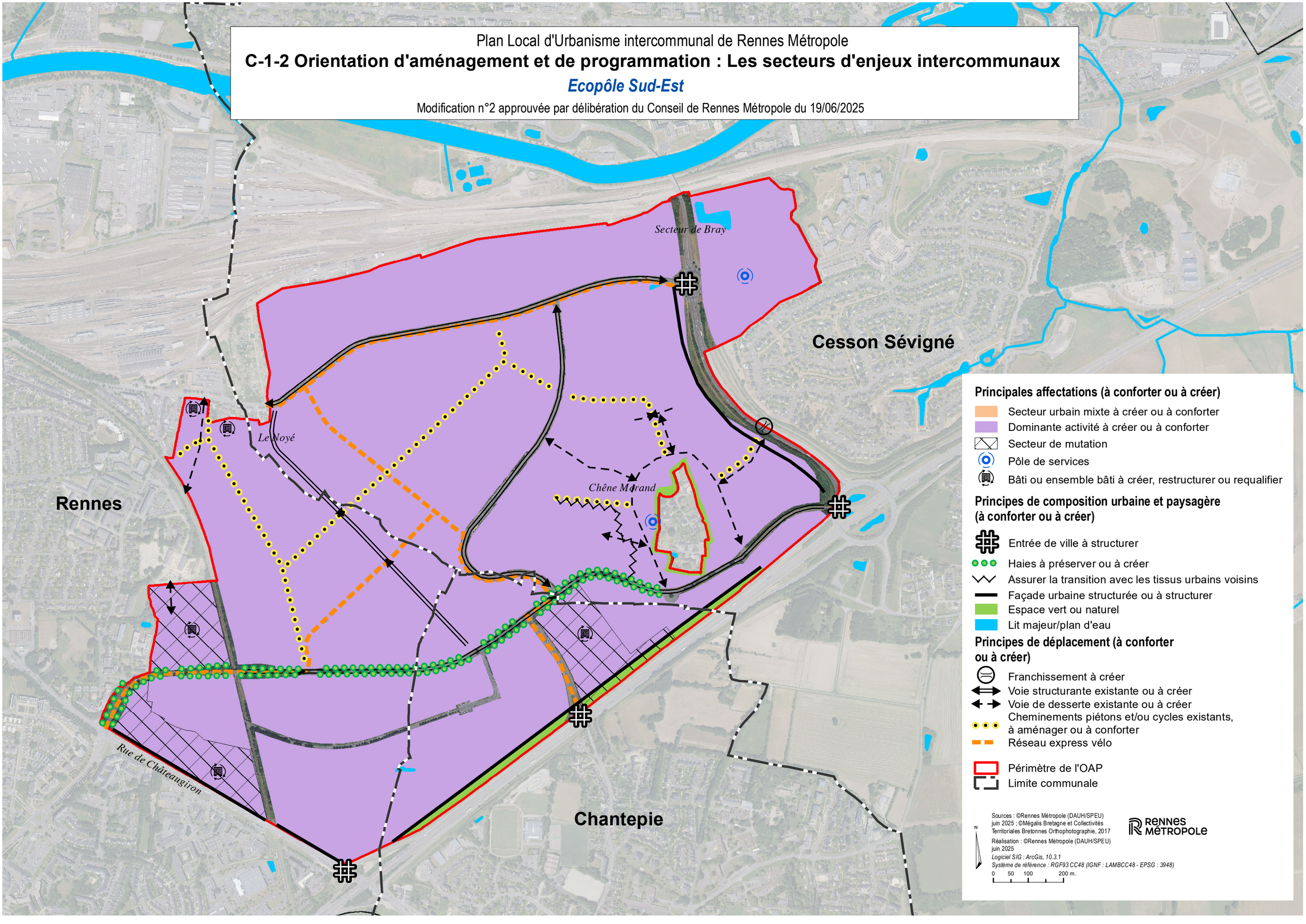
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

Ecopôle Sud-Est

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025



Principales affectations (à conforter ou à créer)

- Secteur urbain mixte à créer ou à conforter
- Dominante activité à créer ou à conforter
- Secteur de mutation
- Pôle de services
- Bâti ou ensemble bâti à créer, restructurer ou requalifier

Principes de composition urbaine et paysagère (à conforter ou à créer)

- Entrée de ville à structurer
- Haies à préserver ou à créer
- Assurer la transition avec les tissus urbains voisins
- Façade urbaine structurée ou à structurer
- Espace vert ou naturel
- Lit majeur/plan d'eau

Principes de déplacement (à conforter ou à créer)

- Franchissement à créer
- Voie structurante existante ou à créer
- Voie de desserte existante ou à créer
- Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
- Réseau express vélo

- Périmètre de l'OAP
- Limite communale

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) juin 2025 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017

Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) juin 2025

Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1

Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

N

0 50 100 200 m.

Rennes Métropole